



Traité Kritout

Michna 7 - Chapitre 5

חֲתִיכָה שֶׁל חֶלֶב וְחֲתִיכָה שֶׁל חֶלֶב קֹדֶשׁ,
אֲכַל אֶת אֶחָת מֵהֶן וְאֵין יָדוּעַ אִיזוֹ מֵהֶן אֲכַל,
מֵבִיא חֲטָאת.
רַבִּי עֲקִיבָא אוֹמֵר:
מֵבִיא אֲשֶׁם תָּלוּי.
אֲכַל אֶת הַשְּׁנִיָּה,
מֵבִיא שְׁתֵּי חֲטָאוֹת וְאֲשֶׁם וְדָאִי.
אֲכַל אֶחָד אֶת הָרִאשׁוֹנָה,
וְבָא אַחֵר וְאֲכַל אֶת הַשְּׁנִיָּה,
זֶה מֵבִיא חֲטָאת, וְזֶה מֵבִיא חֲטָאת.
רַבִּי עֲקִיבָא אוֹמֵר:
זֶה מֵבִיא אֲשֶׁם תָּלוּי, וְזֶה מֵבִיא אֲשֶׁם תָּלוּי.
רַבִּי שְׁמַעוֹן אוֹמֵר:
זֶה חֲטָאת וְזֶה חֲטָאת,
וְשְׁנֵיהֶם מְבִיאִים אֲשֶׁם אֶחָד.
רַבִּי יוֹסִי אוֹמֵר:
אֵין שְׁנַיִם מְבִיאִין אֲשֶׁם אֶחָד:

[Si quelqu'un a] un morceau de [graisse interdite] et un morceau de graisse [interdite pour sacrifice] et qu'il en mange un et ne sait pas lequel des deux il a mangé, il apporte un sacrifice pour le péché [car il a certainement mangé de la graisse interdite]. Rabbi 'Akiva dit : [Il apporte] également un sacrifice de culpabilité provisoire, [car il a peut-être mangé la graisse du sacrifice, conformément à son opinion selon laquelle on apporte un sacrifice de culpabilité provisoire même en cas de doute concernant un usage abusif de biens consacrés]. S'il mange ensuite le deuxième [morceau], il apporte deux sacrifices pour le péché, [car il a mangé deux morceaux de graisse interdite], et un sacrifice de culpabilité certain [pour usage abusif de biens consacrés]. Si une [personne] mange le premier [morceau] et qu'une autre [personne] vient manger le deuxième [morceau], cette [personne] apporte un sacrifice pour le péché et cette autre [personne] apporte un sacrifice pour le péché. Rabbi 'Akiva dit : Cette [personne] et cette [personne] apportent également chacune un sacrifice de culpabilité provisoire, [en raison du doute quant à savoir lequel des deux a mangé la graisse du sacrifice]. Rabbi Chimon



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones

dit : « [Celui-ci] apporte un sacrifice pour le péché et celui - là apporte un sacrifice pour le péché et tous deux apportent un sacrifice de culpabilité [en tant que partenaires, et ils stipulent que le sacrifice doit être crédité à celui qui a mangé la graisse du sacrifice]. » Rabbi Yossé dit : « Ils n'apportent pas tous les deux un sacrifice de culpabilité. »



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions